

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CI Sport Suisse met en garde contre la suppression de la norme minimale nationale en matière d'éducation physique scolaire

Désenchevêtrement 2027: trois cours d'éducation physique par semaine ne sont pas un luxe, mais un investissement minimal dans la santé, l'égalité des chances et l'avenir de nos enfants.

Berne, le 30 juin 2026 – Dans le cadre de la «Désenchevêtrement 2027», la Confédération et les cantons discutent d'une suppression quasi totale des prescriptions fédérales en matière d'éducation physique. CI Sport Suisse et ses organisations cantonales membres s'opposent fermement à la suppression de l'obligation, en vigueur dans toute la Suisse, de trois cours de sport par semaine.

Ces trois cours d'éducation physique obligatoires ne sont pas un luxe, mais un investissement dans la santé, l'éducation et l'avenir de nos enfants et de nos jeunes. Le sport à l'école favorise non seulement la forme physique, mais renforce également la résilience psychologique, les compétences sociales, la capacité de concentration et l'esprit d'équipe.

Le sport à l'école joue en outre un rôle important de passerelle vers le sport associatif. Pour de nombreux enfants et adolescents, il constitue le premier contact avec l'activité physique, les disciplines sportives et la communauté sportive. Il contribue ainsi de manière significative à la promotion de la relève au sein des clubs sportifs et renforce l'intégration, la cohésion et l'engagement bénévole dans notre société.

La suppression de la norme minimale nationale comporte le risque que certains cantons ou communes réduisent les cours d'éducation physique pour des raisons d'économies. Cela entraînerait une inégalité de traitement entre les enfants et les adolescents et affaiblirait l'une des contributions les plus efficaces et les plus rentables à la promotion de la santé.

Pas de coûts supplémentaires – mais un engagement clair en faveur de l'égalité des chances

Le maintien de l'obligation de trois heures n'entraîne aucun coût supplémentaire. Il garantit simplement la norme minimale existante pour tous les enfants et adolescents en Suisse. La santé et l'activité physique ne doivent pas dépendre du lieu de résidence.

La souveraineté scolaire cantonale reste préservée

Les cantons disposent déjà aujourd'hui d'une grande liberté d'organisation en matière de programmes scolaires, de contenus pédagogiques et d'organisation de l'éducation physique. L'obligation de trois heures ne fait que définir une norme minimale à l'échelle nationale ; la souveraineté scolaire cantonale reste ainsi intacte.

À une époque marquée par un manque croissant d'activité physique, des pressions psychologiques grandissantes et des coûts de santé en hausse, un retrait de la Confédération quant à la garantie de cette norme minimale enverrait un mauvais signal. La Suisse a besoin de plus d'activité physique et de prévention – et non pas moins.

Une revendication claire

CI Sport Suisse et ses organisations cantonales membres revendiquent donc:

- **Le maintien de l'obligation nationale d'au moins trois cours d'éducation physique par semaine.**
- **La Confédération et les cantons doivent renforcer, et non affaiblir, la promotion de l'activité physique et du sport.**

Pour toute question ou remarque, n'hésitez pas à contacter:

Josy Beer, présidente de l'IG Sport Suisse, 044 802 33 70, 079 220 66 36, jbeer@zks-zuerich.ch

CI Sport Suisse est un groupe de défense des intérêts du sport de masse, composé de 13 associations cantonales. Fondée en 2020, cette organisation faitière s'engage en faveur du développement du sport associatif et des clubs dans les cantons, de l'échange entre les fédérations ainsi que de la défense des intérêts du sport de masse.

